

## Loi Travail : «Tout va se jouer en août», prévient Jean-Claude Mailly



Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, a été séduit par la méthode de concertation du gouvernement sur la loi Travail. Mais entend peser sur les arbitrages jusqu'au bout. **LP/FRÉDÉRIC DUGIT**

Le patron de FO, accusé d'être conciliant avec le gouvernement, se défend. Pour lui, seul comptera le texte des ordonnances.

Après avoir ferraillé contre la loi El Khomri, Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, joue désormais la partition de la bienveillance [sur la future loi Travail](#). Une métamorphose qu'il attribue à une concertation lancée par le gouvernement il y a plus d'un mois pour « coproduire » cette réforme à haut risque, et qui se poursuit jusqu'au 21 juillet. En attendant, dit-il, de juger sur pièces, fin août, lorsqu'il aura sous les yeux les fameux textes des ordonnances. Une ligne qui lui vaut des critiques en interne.

Vous avez été l'un des opposants à la loi El Khomri. Mais des militants FO vous reprochent d'être conciliant vis-à-vis de la loi Travail en préparation...

**OFFRES D'EMPLOI**  
avec Cadremploi



Trouvez votre  
nouvel emploi parmi  
+ de 10.000 offres

Jean-Claude Mailly. Une minorité de militants peut ne pas être d'accord. Dans une organisation syndicale il y a toujours des débats. J'ai toujours dit deux choses : un, [nous n'accepterons pas une loi Travail XXL](#). Deux, nous nous prononcerons quand nous aurons les textes. Le plus important, ce n'est pas le projet de loi d'habilitation mais les ordonnances.

LIRE AUSSI

> [Code du travail : l'Assemblée autorise le gouvernement à légiférer par ordonnances](#)

Seriez-vous devenu l'interlocuteur privilégié du gouvernement ?

Non, il n'y a pas d'interlocuteur privilégié. FO est une organisation réformatrice, exigeante. Cela fait partie de notre ADN. Par rapport à l'an dernier, le contexte politique a changé. Et sur la méthode, c'est le jour et la nuit. J'ai réclamé une concertation et un allongement du calendrier initial de la réforme, le président de la République l'a accepté. Ce serait irresponsable de tout rejeter. On fera le point à la fin.

La concertation s'arrête le 21 juillet. Avez-vous obtenu des garanties ?

Tout n'est pas bouclé, loin s'en faut. Mais on a fait bouger des choses. Par exemple, sur l'articulation des niveaux de négociation, un point clé pour FO. Avec la brèche ouverte par la loi El Khomri sur le temps de travail, l'une des craintes que j'avais formulées l'année dernière était que la priorité donnée à l'accord d'entreprise, et non plus à la branche, s'installe sur tous les domaines du Code du travail. Ce ne sera pas le cas.

LIRE AUSSI

> [Code du travail : Adrien Quatennens, l'Insoumis qui défend le gros livre rouge](#)

L'inversion de la hiérarchie des normes n'est plus un risque ?

Nous ne savons pas encore où le gouvernement mettra exactement le curseur concernant les thèmes qui continueront d'être négociés au niveau des branches et non dans les entreprises. C'est déjà une avancée par rapport à nos craintes de départ. Il y a des sujets qui ont été déjà éliminés. Par exemple, les discussions sur les CDD ne basculeront pas dans l'entreprise. Autre avancée : l'augmentation de l'indemnité légale de licenciement annoncée pour septembre.

N'est-ce pas une très faible concession faite aux salariés ?

Cela concerne tous les licenciements. La France est le pays d'Europe où l'indemnité légale de licenciement est parmi les plus faibles. Cela équivaut à un cinquième de mois de salaire par année d'ancienneté. A l'exception des cadres, bon nombre de salariés ne bénéficient pas d'une convention collective beaucoup plus avantageuse. FO a réclamé un doublement de l'indemnité. Les ouvriers, les employés et les catégories intermédiaires qui ont une faible ancienneté seront tous bénéficiaires de cette mesure. C'est loin d'être anodin.

LIRE AUSSI

> [Code du travail : les députés reviennent sur les licenciements économiques](#)

Le barème des indemnités prud'homales pour licenciement abusif n'est plus un casus belli ?

Ce n'était pas notre point le plus dur l'an dernier. Nous avons fait des propositions et posé des conditions. Cela dépendra notamment du niveau du plancher et du plafond retenus par le gouvernement. Ce n'est pas encore réglé. Comme la question du CDI de chantier qui nous pose problème. Sur la fusion des instances représentatives du personnel et l'organisation du dialogue social dans les PME, nous ne sommes toujours pas d'accord. Sur beaucoup de points, on est encore dans le flou.

Le gouvernement répète que rien n'est tranché. Les arbitrages seront rendus en août. Quelles seront vos marges de manœuvre ?

Si nous prenons, moi et mon équipe, très peu de vacances, c'est parce que tout va se jouer en août. On va surveiller ça comme le lait sur le feu et on pèsera jusqu'au bout.

Craignez-vous un mouvement social ?

Je n'en sais rien aujourd'hui.

PROPOS RECUEILLIS PAR CATHERINE GASTÉ

Le Parisien



Promoted

*Cuisine Actuelle*  
Découvrez la recette du  
gâteau le plus facile du

Powered by

Lyon : un fourgon transportant  
de l'or braqué à une sortie

Pas-de-Calais  
mortel de Yan

Recommended by